



Conseil économique et social

Distr. générale
11 novembre 2005
Français
Original: anglais

Commission du développement social
Quarante-quatrième session
8-17 février 2006
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : examen des plans
et programmes d'action pertinents des organismes
des Nations Unies concernant la situation
des groupes sociaux : modalités d'examen et d'évaluation
du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport passe en revue les derniers progrès faits dans la définition des modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Il propose à l'examen de la Commission du développement social les dispositions à prendre pendant la première période d'examen et d'évaluation aux niveaux national, régional et international.

* E/CN.5/2006/1.



I. Introduction

1. Selon le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté à l'issue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, il convient de suivre de façon systématique la manière dont les États Membres l'appliquent si l'on veut améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de fixer les modalités d'examen et d'évaluation dès que possible. Dans sa résolution 57/167, l'Assemblée générale a invité la Commission du développement social à lancer, à sa quarante et unième session en 2003, le débat sur ces modalités. Comme suite aux recommandations de la Commission du développement social, le Conseil économique et social a invité, dans sa résolution 2003/14, les gouvernements ainsi que le système des nations Unies et la société civile à participer à une méthode d'examen et d'évaluation qui parte de la base, notamment à la collecte de données et aux échanges d'idées, et de pratiques optimales.

2. Dans sa résolution 42/1 sur les modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, la Commission du développement social a engagé les États Membres à créer ou à renforcer, selon le cas, des organismes ou des mécanismes nationaux de coordination afin de faciliter l'application du Plan d'action de Madrid, y compris en ce qui concerne son examen et son évaluation. Elle les a également engagés à aborder, dans leur examen et évaluation du Plan d'action de Madrid et dans leurs stratégies nationales, aussi bien les politiques ayant tout particulièrement trait au vieillissement que l'action menée aux fins de la prise en compte systématique des problèmes du vieillissement, compte tenu de l'importance que revêt l'intégration de ces problèmes dans les programmes d'action mondiaux.

3. Dans cette même résolution, la Commission a décidé de procéder à l'examen et à l'évaluation du Plan d'action de Madrid tous les cinq ans et prié le Secrétaire général de proposer des directives applicables aux activités d'examen et d'évaluation, compte tenu des vues des États Membres, de la société civile et du secteur privé, en proposant notamment pour la première période d'examen et d'évaluation un thème inspiré du Plan d'action de Madrid.

4. Le Secrétariat a envoyé une note verbale datée du 14 juin 2004 à toutes les missions permanentes d'États Membres et d'États observateurs pour attirer leur attention sur la résolution 42/1 de la Commission du développement social et leur demander des informations sur les mesures prises par leur gouvernement quant à la création des organismes ou mécanismes nationaux de coordination et à l'élaboration de politiques relatives au vieillissement ou à la prise en compte des problèmes du vieillissement dans les stratégies nationales. Il a également été demandé aux États Membres de faire des observations et des suggestions au sujet des directives applicables aux activités d'examen et d'évaluation, et de proposer un thème pour la première période d'examen et d'évaluation. Des réponses ont été reçues de 27 États Membres.

5. Dans sa résolution 59/150, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter ses propositions concernant l'examen et l'évaluation aux niveaux régional et mondial à la Commission du développement social à sa quarante-quatrième session. Le présent rapport, établi comme suite à la demande de l'Assemblée générale, est fondé sur les vues des États Membres, ainsi que sur celles des organismes, des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales les plus importantes.

6. Par ailleurs, la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a organisé, avec la Division de l'analyse économique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, une consultation interrégionale sur l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid au Palais des Nations à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) du 26 au 28 septembre 2005. Des responsables des questions liées au vieillissement des cinq commissions régionales et de hauts fonctionnaires des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des représentants régionaux ont participé à cette consultation. Ils ont examiné les moyens de promouvoir une méthode participative et ont contribué à l'élaboration des modalités régionales d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, notamment pour ce qui est du calendrier, du contenu et de la structure à donner à l'examen et à l'évaluation aux niveaux régional et mondial.

II. Examen et évaluation du Plan d'action de Madrid à différents niveaux

A. Méthode participative partant de la base

7. L'idée d'aller de la base au sommet et tout ce que cela implique en termes de participation et de souplesse, qui sont les principales caractéristiques de l'activité d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, sont les fruits des travaux de la Commission du développement social. Cette méthode participative permet de ramener l'activité de suivi, d'examen et d'évaluation au niveau national et même local, où se passe le gros de l'activité d'exécution. Cette méthode reflète et fait prévaloir un des principes les plus importants du Plan d'action de Madrid, selon lequel les personnes âgées doivent être considérées comme des membres actifs de la société et avoir la possibilité de participer à la prise de décisions. L'esprit qui participe de l'examen et l'évaluation veut que toutes les principales parties prenantes soient associées au processus et aient la possibilité, en particulier les personnes âgées, de participer pleinement à tous les aspects de la vie de la société, et surtout aux initiatives propres à influencer sur leur condition de vie. L'implication des personnes âgées dans la vie de la société est essentielle à l'évaluation participative des politiques et programmes publics relatifs au vieillissement.

8. On se rappellera que le processus d'examen et d'évaluation est un processus ouvert, qui implique l'utilisation des acquis et des compétences nationales et locales en la matière ainsi que la définition et la diffusion des méthodes idoines. Il convient donc d'analyser les programmes et projets déjà mis en place aussi bien dans le domaine du vieillissement que dans d'autres pour en dégager les éléments participatifs et les évaluer. Lorsqu'ils envisagent d'appliquer une méthode participative, les pouvoirs publics doivent définir les principes et les circonstances de la participation. Il existe différents degrés de participation, qui vont du simple fait d'informer les parties de ce qui se passe à leur implication réelle dans toutes les phases d'une activité. Il importe de définir des méthodes ainsi que de rechercher les groupes et les organismes ayant l'habitude des approches participatives. Les universités et centres de recherche locaux et nationaux, de même que les organisations non gouvernementales et les associations communautaires, pourraient être invités à participer et à mettre en commun leur expérience des processus d'examen et d'évaluation participatifs. Le Plan d'action de Madrid mettait l'accent

sur l'importance d'un suivi indépendant et impartial des progrès réalisés au niveau de sa mise en œuvre, qui pourrait être assuré par des institutions autonomes. D'importants enseignements peuvent également être tirés des projets et programmes entrepris sur le mode de la participation par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Ils peuvent être relevés dans d'autres activités que celles ayant trait au vieillissement, comme par exemple l'établissement des budgets participatifs ou les travaux de recherche participatifs dans divers domaines du développement social, d'où la nécessité pour les gouvernements d'élargir le champ de recherche.

9. L'approche participative n'est pas censée remplacer toutes les autres méthodes de suivi, d'examen et d'évaluation; il s'agit plutôt de les compléter par des méthodes qualitatives. Même si dans la pratique la méthode peut varier, l'essentiel est de renforcer et d'utiliser sans réserve les éléments qualitatifs et participatifs. Par ailleurs, les sources quantitatives dans le champ social, telles que les recensements, les études et l'enregistrement des faits d'état civil, peuvent permettre de définir les priorités nationales et locales en matière de vieillissement et de mieux cibler les enquêtes.

10. La méthode participative a ses avantages et ses limites. Elle permet, entre autres avantages, de recueillir des informations directement auprès des personnes âgées (qui sont les principaux concernés par la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid), de repérer rapidement les nouveaux problèmes et de rendre régulièrement compte aux parties prenantes et, partant, de réajuster les politiques et programmes existants. Par ailleurs, l'évaluation participative est un processus complexe, qui pose le problème de trouver suffisamment de participants appartenant à une même communauté et de ressources pour analyser et traiter l'information. Autre difficulté, il faudrait que l'activité d'examen et d'évaluation participatifs soit représentative et que les résultats recueillis soient instructifs et fiables pour pouvoir ajuster les politiques. Il est difficile de mesurer tous les avantages et les inconvénients de la méthode participative. Cela étant, c'est celle qui correspond le mieux à l'esprit d'ouverture dont est empreint le Plan d'action de Madrid, qui soutient la participation des personnes âgées à tous les niveaux de la prise de décisions.

11. L'activité d'examen et d'évaluation participatifs n'a pas pour objet de répertorier quels gouvernements ont ou n'ont pas appliqué le Plan d'action de Madrid. Elle devrait permettre aux gouvernements d'engager un dialogue avec les citoyens pour mieux comprendre la situation et les besoins des personnes âgées et promouvoir l'application du Plan d'action de Madrid dans les domaines qui sont réellement importants pour la population. Ce processus doit permettre aux gouvernements d'évaluer leurs politiques et programmes et de partager leurs données d'expérience. Ce n'est pas une activité ponctuelle entreprise seulement dans le but d'informer les autorités nationales ou les organismes internationaux. Une approche participative devrait théoriquement aboutir à ce que la collaboration et la participation deviennent les constantes de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid.

12. La méthode participative suppose que les personnes âgées soient associées comme premières parties prenantes et principaux intervenants à l'activité d'examen et d'évaluation. Paradoxalement, pour que cette méthode fonctionne, il faut que l'initiative soit prise en haut lieu et qu'elle soit appuyée par des mesures administratives, une action de sensibilisation et un soutien financier. Ce processus

requiert l'intervention d'un catalyseur et d'un facilitateur. Les pouvoirs publics seraient en l'occurrence le principal catalyseur et l'utilisateur final de l'information aux fins de l'élaboration de politiques, en étant aidés, le cas échéant, par des facilitateurs suffisamment versés dans la recherche participative. À cet égard, il est nécessaire d'établir un mécanisme national de coordination sur le vieillissement, qui serait chargé de l'application, du suivi et de l'évaluation de l'action nationale relative au vieillissement. Les programmes nationaux de mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid et les travaux d'examen et d'évaluation du Plan d'action sont compatibles et complémentaires. L'application du Plan d'action de Madrid par les pays dépend dans une large mesure, d'une part, de l'adoption d'une stratégie nationale visant explicitement à inclure les problèmes du vieillissement dans les politiques nationales et, d'autre part, de la capacité des divers institutions et ministères nationaux de coordonner l'action correspondante, d'établir les partenariats nécessaires et de mobiliser des fonds pour continuer de s'occuper des problèmes liés au vieillissement. En s'appuyant sur les données transmises au Secrétariat, 25 gouvernements ont créé un mécanisme national de coordination sur le vieillissement. Dans certains pays, des représentants d'associations de personnes âgées font partie de ces mécanismes nationaux. **À cet égard, la Commission souhaitera peut-être demander à ceux des États Membres qui ne l'ont pas encore fait de créer un mécanisme national pour l'application du Plan d'action de Madrid et de communiquer au Secrétariat de l'ONU les informations s'y rapportant, y compris les coordonnées de l'agent de liaison de ces mécanismes, afin de faciliter la coopération et l'échange d'informations et de bonnes pratiques au niveau international.**

13. Parmi ses nombreuses fonctions, le mécanisme national de coordination sur le vieillissement (qui peut être un conseil, un comité ou un organe analogue) sera chargé de l'importante tâche d'examen et d'évaluation. En coopération avec le ministère ou le bureau compétent, cet organe définira le champ de son activité et de ses responsabilités, et avant tout, ce qu'il doit examiner et évaluer. Il devra à cette fin définir les priorités nationales en matière de vieillissement et les politiques et programmes mis en place comme suite aux recommandations formulées dans le Plan d'action de Madrid, ainsi que les buts et objectifs fixés et les ressources allouées en la matière par chaque partie prenante. Les données statistiques disponibles pourraient servir à effectuer une évaluation de première main de la situation locale et nationale sur le plan du vieillissement et de définir les domaines dans lesquels il faudrait faire des enquêtes plus ciblées. Une autre mesure importante doit consister à répertorier l'expérience participative et les modalités de consultation classiques du pays et à chercher comment les adapter aux objectifs spécifiques de l'activité d'examen et d'évaluation. Un des principaux partenaires possédant l'expérience de la recherche participative (organisation non gouvernementale, établissement universitaire ou groupe consultatif) peut être invité à contribuer à l'activité, sans en être le chef de file, et notamment à recueillir, analyser et présenter l'information sous un éclairage utile sur le plan politique.

14. En se fondant sur l'information communiquée au Secrétariat de l'ONU, plusieurs pays ont entrepris d'établir les modalités de suivi de l'action nationale pour l'application du Plan d'action de Madrid. Le plus souvent, l'organisme national de coordination est chargé d'organiser tous les mois ou tous les trimestres des réunions à l'appui de l'activité d'examen et d'évaluation en travaillant avec les organismes partenaires, notamment pour ce qui est de suivre et de coordonner

l'élaboration et la publication des rapports d'évaluation périodiques; en associant les organismes partenaires à la définition et à la diffusion des méthodes efficaces et propres à être reproduites ailleurs; en éduquant et en formant les principales parties prenantes, dont les personnes âgées; et en lançant des campagnes d'information pour rallier les divers secteurs de la société civile au processus d'examen et d'évaluation.

B. Appui à l'action nationale

15. Les organismes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies peuvent, par leurs compétences et leur expérience pratique, aider les pays à appliquer, à examiner et à évaluer le Plan d'action de Madrid. Le Département des affaires économiques et sociales a établi à ce sujet un document directif dans lequel les États Membres trouveront des explications techniques sur la méthode participative, une description et une comparaison des méthodes qualitatives et quantitatives et, en annexe, un ensemble d'indicateurs pour évaluer l'application du Plan d'action de Madrid. Le document directif et le tableau d'indicateurs peuvent être consultés à l'adresse Web suivante : <www.un.org/esa/socdev/ageing/>. En outre, avec la coopération des commissions régionales et autres organisations intéressées, le Département élabore actuellement des directives pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid aux niveaux local et national, qui décrivent l'approche participative et proposent des méthodes en la matière. Ces directives doivent être une aide pour les gouvernements à toutes les étapes du processus d'examen et d'évaluation participatifs. Pour appuyer l'action des gouvernements, un certain nombre d'activités seront entreprises par le Département et les commissions régionales. Cet appui est tributaire en grande partie des ressources extrabudgétaires qui seront disponibles. Pour être en mesure d'aider les États Membres à examiner et à évaluer la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, et notamment d'envoyer des missions de conseil à la demande des gouvernements, une demande d'ouverture de crédit sera préparée pour financer l'assistance technique fournie par le Département et autres organismes des Nations Unies, dont les commissions régionales.

16. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales met actuellement à jour les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat en préparation du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitat de 2010. Elle devra à cet effet déterminer les critères d'âge et de sexe pour la ventilation des données recueillies sur diverses caractéristiques démographiques et sociales de la population. Pour nombre des sujets traités, vu les préoccupations croissantes à l'égard du vieillissement de la population, il est prévu de faire porter la tranche d'âge limite pour le classement des données en tableau à 100 ans et plus. La Division entend organiser une série de réunions régionales et mondiales en prévision des recensements de 2010 pour souligner la nécessité de disposer de données nationales chiffrées aux fins de l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid.

17. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé deux réunions nationales, en Chine et à Sri Lanka, pour tester sur place la méthode d'évaluation de l'incidence des politiques relatives au vieillissement fondée sur la participation des parties prenantes. En prévision des réunions, la CESAP a élaboré un manuel pédagogique sur les modalités d'évaluation, dans lequel figure une matrice complète d'indicateurs. Cette matrice a été adoptée par les

participants au séminaire régional sur le suivi de la stratégie de mise en œuvre de Shanghai, que la CESAP a organisé à Macao (Chine), en octobre 2004; cinq pays se sont dits disposés à l'utiliser pour examiner et évaluer l'application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie de Shanghai. À la demande du Gouvernement chinois, le secrétariat de la CESAP a organisé en janvier 2005 une réunion nationale d'experts sur la collecte de données relatives au vieillissement pour harmoniser la matrice d'indicateurs relative au Plan d'action de Madrid.

18. Pour son travail de suivi, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a choisi de procéder par sous-région en organisant des réunions d'experts pour l'Amérique centrale (El Salvador, novembre 2004), les Caraïbes (Trinité-et-Tobago, novembre 2004) et l'Amérique du sud (Buenos Aires, novembre 2005). Elle accorde également une assistance technique à cinq pays d'Amérique centrale et des Caraïbes (République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Panama) pour l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux vieillissement, en tenant compte des recommandations formulées dans le Plan d'action de Madrid et en engageant les pays à appliquer une approche participative à leurs politiques et programmes.

19. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'emploie à informer les personnes âgées et à favoriser leur participation, et aide les États Membres qui en font la demande à élaborer et à appliquer des plans d'action nationaux, notamment en matière d'examen et d'évaluation. Elle a reçu deux demandes d'assistance technique de pays désireux d'élaborer des plans d'action nationaux sur le vieillissement.

20. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) organise des consultations au niveau des pays pour évaluer les besoins et élaborer des programmes. Ces consultations sont entreprises par des équipes pluridisciplinaires constituées de représentants du bureau du FNUAP, des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des diverses parties prenantes. Ainsi, en Inde, le FNUAP a procédé à l'évaluation des besoins et élaboré des plans d'action dans 32 districts dans le cadre du projet d'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement auquel sont associés les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les agents sanitaires et les institutions locales et qui doit contribuer à l'élaboration du sixième programme d'assistance du FNUAP à l'Inde durant la période 2003-2007. Le Fonds mène des activités analogues dans d'autres pays afin de déterminer les priorités touchant les adolescents, les personnes âgées, l'autonomisation des femmes et les situations d'urgence. Par l'intermédiaire de son équipe d'appui aux pays et avec la collaboration de la CEPALC, le bureau régional du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes a financé des travaux de recherche sur les mécanismes de participation à l'élaboration et à l'application des lois, des politiques et des programmes en Argentine, au Brésil, au Chili et en Colombie. Le FNUAP consacra ses ressources techniques à des travaux de recherche participatifs dans diverses branches d'activité de la population et continuera de financer la formation des décideurs et des responsables de la planification des programmes. Il financera également des activités de recherche, des campagnes de sensibilisation au problème du vieillissement de la population et des initiatives relatives au vieillissement, notamment le travail fait par les organisations non gouvernementales dans ce domaine et le renforcement des capacités. Le FNUAP met actuellement la dernière touche à sa note d'orientation sur le vieillissement de la population qui incitera les

bureaux de pays à préconiser l'intégration des questions du vieillissement dans les schémas de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau national, encouragera la collecte de données nationales ventilées par âge et par sexe et favorisera l'application du Plan d'action de Madrid et la participation au processus d'examen et d'évaluation y afférent.

21. Pour aider les pays dans leur activité de suivi, d'examen et d'évaluation, l'Organisation internationale du Travail (OIT) mettra à leur disposition sa base de données statistiques sur l'emploi et la protection sociale, ainsi que des données qualitatives sur l'application des normes du travail, par exemple. Elle mettra également sa longue expérience au service des pays en réunissant les gouvernements et les partenaires sociaux (représentants des travailleurs et du patronat) dans la recherche de solutions constructives et justes.

22. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) cherche à recueillir toutes les données d'expérience en matière de recherche qualitative sur certains problèmes prioritaires répertoriés dans le Plan d'action de Madrid, notamment en ce qui concerne les soins de santé primaires et la fourniture de services sanitaires et sociaux aux personnes âgées. En fonction des ressources additionnelles dont elle disposera, l'OMS fournira, par l'intermédiaire de son réseau de conseillers régionaux sur les questions liées au vieillissement de la population et de bureaux de pays, une assistance technique aux gouvernements souhaitant examiner l'application du Plan d'action de Madrid dans le domaine de la santé.

23. Des enseignements intéressants et utiles pourraient être recueillis auprès des organisations non gouvernementales s'occupant des problèmes liés au vieillissement de la population. Ainsi, HelpAge International a mené à bien des initiatives participatives, dont certaines comprenaient une activité de suivi. Un projet de suivi de la situation des personnes âgées a été lancé au Bangladesh, en Bolivie, en Jamaïque, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. Ce projet consiste à mettre les personnes âgées en relation avec les institutions compétentes, à financer les activités de sensibilisation locales et nationales menées par les personnes âgées ou avec leur concours, à définir des normes et des indicateurs locaux, et à promouvoir le dialogue avec les organismes de développement locaux et internationaux. Les organisations affiliées à la Fédération internationale de la vieillesse appliquent diverses méthodes participatives aux niveaux local, national et international pour leur travail de sensibilisation et pour l'évaluation, l'élaboration et la planification des programmes. Ces méthodes font notamment appel à des entretiens directs approfondis, à des évaluations concertées, à l'analyse des objectifs visés par les collectivités en prélude à l'élaboration de scénarios, à des enquêtes menées au niveau local, à l'encadrement des personnes âgées et à des consultations nationales à grande échelle organisées de concert avec les pouvoirs publics, les milieux industriels et d'autres organisations non gouvernementales.

24. Il convient toutefois de rendre encore plus systématique et plus fluide la communication entre les diverses entités du Secrétariat de l'ONU, les commissions régionales, les sièges des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies et les équipes de pays. Un des grands objectifs devrait consister à promouvoir la coopération à l'intérieur des régions et sous-régions prises individuellement et collectivement pour qu'elles mettent en commun les acquis, les enseignements du passé et les pratiques optimales. Les organismes des Nations Unies pourront faire oeuvre plus utile en coopérant entre eux et avec les gouvernements et les

organisations non gouvernementales. Le programme d'action relatif au vieillissement du Département des affaires économiques et sociales pourrait servir de relais pour centraliser les données et promouvoir les échanges entre tous les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. **La Commission souhaitera peut-être demander au Secrétariat de travailler en coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres parties intéressées pour déterminer le type d'aide à apporter, sur leur demande, aux gouvernements désireux d'examiner et d'évaluer l'application du Plan d'action de Madrid selon le mode participatif.**

C. Examen et évaluation au niveau régional

25. Suivant la méthode participative (à partir de la base), les résultats des examens et des évaluations nationaux seront regroupés au niveau régional par l'intermédiaire des commissions économiques régionales des Nations Unies. Ce processus sera engagé dans le cadre des stratégies régionales de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid. Actuellement, de telles stratégies sont mises en application dans les régions de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Bien que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) n'ait pas élaboré de stratégie de mise en œuvre, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté en juillet 2002, à Durban (Afrique du Sud), le Cadre d'orientation et plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement. De même, dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Plan d'action des pays arabes sur le vieillissement jusqu'en l'an 2012 a été adopté en marge de la réunion préparatoire des États arabes pour la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en février 2002 à Beyrouth (Liban). Les documents de la CEA et de la CESAO sont, tant du point de vue théorique qu'opérationnel, étroitement liés au Plan d'action de Madrid. Dans le même temps, tous les documents d'orientation régionaux sur le vieillissement diffèrent les uns des autres quant aux actions prioritaires.

26. Étant donné que toutes les régions disposent de stratégies régionales de mise en œuvre ou de documents analogues sur le vieillissement et que des pays d'une même région peuvent partager la même situation ou les mêmes priorités, les pays gagneraient davantage à partager les informations, les acquis de l'expérience et les pratiques optimales, à promouvoir la coopération Sud-Sud, et à tirer des conclusions et définir des priorités pour une coopération et une assistance technique futures, principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation que mènent les commissions régionales à l'échelle régionale. Les commissions régionales devraient élaborer des plans concrets pour conduire le processus d'examen et d'évaluation, processus dont le schéma peut varier d'une région à une autre et qui peut comprendre des manifestations aussi diverses que des conférences, des ateliers, des réunions d'experts et des séminaires.

27. La CEA, qui est chargée de coordonner dans la région les activités de l'ONU sur le vieillissement, entend mettre au service du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid l'expérience qu'elle a acquise dans l'application des principaux cadres d'action internationaux. Elle envisage de convoquer des groupes de travail d'experts et une conférence des principales parties prenantes, qui représentent le

cadre approprié pour l'examen et l'évaluation. Les groupes de travail comprendraient des experts multisectoriels et multidisciplinaires. La conférence regrouperait les parties prenantes internationales et les ministres chargés du développement économique et des finances, du bien-être social, de la condition féminine et de la santé. La Commission se promet par ailleurs de conduire une enquête auprès des États Membres, destinée essentiellement à recenser les pratiques optimales en matière d'élaboration des politiques sur le vieillissement dans la région.

28. En vertu d'un accord de coopération signé entre la CEE et le Gouvernement autrichien, le Centre européen de recherche en politique sociale de Vienne assistera le secrétariat de la CEE dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale. Le principal rôle du Centre européen sera d'aider à expliciter les modalités et les procédures du suivi, de l'examen et de l'évaluation régionaux. Il s'agira, notamment, de définir des indicateurs relatifs aux engagements de la CEE dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre. La CEE a reçu des États Membres trois demandes à l'effet d'organiser des ateliers de formation et d'aider au renforcement des capacités nationales en matière d'examen et d'évaluation. La Commission envisage de publier un rapport établi sur la base de données démographiques et d'informations tirées des rapports nationaux sur le vieillissement, notamment les résultats en matière de participation, le cas échéant.

29. La CEPALC envisage l'examen et l'évaluation régionaux sous forme d'activités diverses dont le temps fort sera une manifestation régionale au cours de sa session annuelle. Dans le cadre des activités envisagées, il s'agira d'organiser des séminaires et des réunions d'experts régionaux, d'étudier les relations entre vieillissement, famille et politiques officielles, de mettre au point des scénarios futurs pour les sociétés vieillissantes, notamment l'évaluation de l'incidence des interventions gouvernementales, et de mettre à jour une banque de données pour un suivi démographique régulier de la population vieillissante en Amérique latine et dans les Caraïbes.

30. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se rencontreront dans le cadre du Comité spécial sur la population et le développement en marge de la session de la CEPALC, qui se tiendra à Montevideo en mars 2006, pour discuter les activités de suivi du processus régional de mise en œuvre, d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, notamment la convocation de la conférence régionale chargée d'examiner au bout de cinq ans l'application du Plan d'action.

31. Lors du séminaire de la CESAP à Macao (Chine), en 2004, plusieurs participants ont soutenu sans réserve l'idée d'organiser une manifestation de haut niveau qui sera la contribution de la région au processus d'examen et d'évaluation mondial. Ce soutien a été exprimé dans les recommandations du séminaire. Parallèlement à la manifestation de haut niveau, un débat en groupe de travail pourrait être consacré à l'examen de certaines questions prioritaires pour la région, telles que les besoins de financement pour la prise en charge des personnes âgées. La CESAP a indiqué que le gouvernement de Macao avait proposé d'accueillir en septembre 2006 une conférence régionale d'examen.

32. Pour étudier les rapports nationaux d'examen et d'évaluation, la CESAO prévoit d'organiser une réunion régionale dont émaneraient une déclaration sur le vieillissement et un rapport global. La convocation de cette réunion dépendra de la disponibilité de ressources supplémentaires. À défaut, un questionnaire spécialisé

sur l'examen et l'évaluation nationaux pourrait être envoyé aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales.

33. Il faut rappeler qu'il est nécessaire de disposer de ressources financières substantielles pour soutenir l'effort national d'examen et d'évaluation et pour organiser des manifestations régionales destinées à mener à bien le volet régional du processus. N'étant pas actuellement inscrites dans les budgets ordinaires des commissions régionales, ces ressources devraient très probablement provenir des contributions extrabudgétaires des gouvernements intéressés. **La Commission pourrait demander aux commissions régionales de définir les mécanismes appropriés d'examen et d'évaluation régionaux; elle engage les gouvernements intéressés à apporter leur concours, notamment financier, pour soutenir l'action nationale et l'organisation d'activités et de manifestations liées à l'examen et à l'évaluation régionaux en 2006 et 2007.**

III. Projet de calendrier pour le premier cycle d'examen et d'évaluation

34. L'examen et l'évaluation participatifs doivent être considérés comme un processus continu dont il est rendu compte de temps à autre aux échelons régional et mondial. Bien que ce processus ne soit pas assorti de délais, il importe de fixer une échéance pour le regroupement des résultats au niveau mondial. L'année 2007 revêt à cet égard une signification particulière : d'une part, elle marque le cinquième anniversaire de la tenue à Madrid de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement; d'autre part, et dans la mesure où le dernier examen aux niveaux régional ou mondial de la question du vieillissement remonte à 1997, elle offrirait l'occasion de combler 10 ans de lacune en matière d'évaluation de la situation des personnes âgées dans le monde et d'action internationale sur le vieillissement. Toutefois, un sérieux travail de préparation restant à faire, à tous les niveaux, pour donner un sens au processus d'examen et d'évaluation participatifs, il est proposé dans le calendrier ci-après une série d'activités, dont les événements marquants seront l'examen de la situation du vieillissement dans le monde, à la quarante-cinquième session de la Commission du développement social prévue en 2007, et l'examen et l'évaluation mondiaux de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, à la quarante-sixième session de la Commission en 2008. Le calendrier indicatif suivant est proposé pour le premier cycle d'examen et d'évaluation mondiaux du Plan d'action de Madrid :

2006

a) La Commission du développement social arrête les dates, les modalités et le thème du premier cycle d'examen et d'évaluation;

b) Les États Membres reçoivent des directives pratiques pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, établies par le Département des affaires économiques et sociales en concertation avec les commissions régionales et les programmes et organismes des Nations Unies. Durant la première étape, les États Membres définiront leur priorité concernant l'examen et l'évaluation et procéderont à une évaluation des moyens d'action, notamment en indiquant les lois et leurs règlements d'application, les institutions, les politiques et programmes mis en place ou modifiés, depuis 2001, pour tenir compte du Plan d'action de Madrid. Ils

rappelleront par ailleurs les priorités nationales et examineront la situation nationale concernant le vieillissement. Ainsi, les États se choisiront chacun, suivant une démarche participative, des domaines particuliers pour des enquêtes participatives approfondies, qu'ils présenteront à la Commission du développement social en 2007;

c) Afin d'aider les pays à engager le processus, le Département des affaires économiques et sociales et les organismes des Nations Unies travailleront de concert pour leur faire mieux connaître la méthode participative et leur permettre de se familiariser avec les directives;

d) Les commissions régionales entreprendront, au niveau de leurs organes directeurs, une première évaluation régionale de la situation du vieillissement fondée sur les rapports nationaux concernant la mise en œuvre des plans d'action en la matière. Elles soumettront leurs conclusions au Département des affaires économiques et sociales aux fins d'inclusion dans le rapport du Secrétaire général à la Commission du développement social;

2007

a) La Commission du développement social va célébrer le cinquième anniversaire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Elle recevra un rapport du Secrétaire général sur les principaux développements intervenus dans le domaine du vieillissement depuis la deuxième Assemblée mondiale (rapport sur le vieillissement dans le monde). Ce rapport pourrait comprendre un résumé des contributions régionales (situations régionales concernant le vieillissement) établi par les commissions régionales. Les États Membres informeront la Commission des mesures qu'ils ont prises depuis la deuxième Assemblée mondiale (législations, politiques et programmes nouveaux; institution de mécanismes de coordination; campagnes d'information, par exemple) pour mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid; ils échangeront aussi des informations sur les domaines que chacun d'eux a choisis comme cadre d'évaluation en utilisant une méthode participative qui parte de la base;

b) Les processus nationaux et régionaux d'examen et d'évaluation commenceront. Les pays examinent et évaluent les politiques et stratégies nationales qu'ils ont adoptées. Des informations sur les premiers acquis de l'expérience et les pratiques optimales en matière d'organisation et de conduite d'une évaluation participative partant de la base seront collectées, analysées et transmises aux commissions régionales;

c) Les commissions régionales, en collaboration avec d'autres entités, aideront les pays qui en font la demande à mener leurs examen et évaluation nationaux, en les encourageant à adopter à cet effet des démarches participatives;

d) Les commissions régionales (sous réserve de disposer de fonds suffisants) convoqueront des conférences régionales pour étudier les résultats des examens nationaux, partager l'expérience acquise et les pratiques optimales et dégager des priorités pour une action future. Elles soumettront, en 2008, les conclusions des réunions et les rapports nationaux à la Commission du développement social;

2008

La Commission du développement social, à sa quarante-sixième session en février 2008, mettra en œuvre le volet mondial du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Ce volet pourrait consister en une série de réunions plénières, de débats ou de tables rondes débouchant sur un document final, dans lequel seraient consignés les résultats du premier processus d'examen et d'évaluation, les problèmes récurrents ou nouveaux et les mesures prévues pour y faire face. Il est prévu une série de manifestations parallèles, notamment des groupes d'étude, des ateliers et des séminaires organisés par les principales parties prenantes, au cours desquels des exposés seront faits sur les résultats des projets de suivi indépendants.

35. La Commission souhaitera peut-être adopter le calendrier proposé pour le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Elle pourrait également inviter les gouvernements à procéder à un premier recensement des mesures qu'ils ont prises depuis la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, pour les présenter à la Commission à sa quarantième session en 2007, de manière que chaque pays puisse se choisir l'action ou l'activité qu'il entend examiner, en utilisant une démarche participative partant de la base. La Commission pourrait aussi, à la même session, demander au Secrétaire général de présenter un rapport sur les principaux changements intervenus dans le domaine du vieillissement depuis la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Rapport sur le vieillissement dans le monde), qui pourrait comprendre un résumé des contributions régionales (situations régionales concernant le vieillissement) établi par les commissions régionales.

36. Le volet mondial du premier cycle d'examen et d'évaluation prévu à la quarante-sixième session de la Commission en 2007 offrira l'occasion de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid aux niveaux national et régional; de dresser un état des réalisations et des obstacles dans le processus de mise en œuvre; d'échanger l'expérience acquise et les pratiques optimales; d'analyser la coopération internationale en matière de vieillissement et d'arrêter les priorités pour le prochain cycle de mise en œuvre. Ces réunions rassembleraient des représentants des États Membres et de toutes les parties prenantes. **La Commission souhaitera peut-être recommander qu'outre les débats en plénière, la conclusion de cette session soit marquée par une série de discussions de groupe et de manifestations parallèles en rapport avec le thème du premier cycle d'examen et d'évaluation.**

37. L'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid consisteraient donc en une série de manifestations aux niveaux local, national, régional et international, qui s'étendraient sur plusieurs années, de 2006 à 2008. Ces manifestations peuvent porter sur des questions de fond, de promotion ou de pratique tout en comprenant des projets de recherche, des conférences, des campagnes médiatiques, des rapports et autres publications permettant d'explorer le thème central choisi pour le cycle d'examen (voir sect. IV ci-après). Il est indispensable d'obtenir le concours des principales parties prenantes, notamment les États Membres, les organisations, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. **La Commission voudra peut-être inviter les principales parties prenantes à**

participer au processus d'examen et d'évaluation et à contribuer aux différentes activités et manifestations qu'elle organise.

38. Un des volets importants de la feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid est l'intégration du vieillissement et des préoccupations des personnes âgées dans les plans et stratégies de développement nationaux et internationaux. Aussi est-il important d'évaluer l'ampleur et le succès des activités d'intégration. **La Commission souhaitera peut-être recommander au Conseil économique et social d'intégrer la question du vieillissement dans les processus de suivi, d'examen et d'évaluation des autres initiatives et cadres d'action internationaux au service du développement, notamment la Déclaration du Millénaire, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration sur le développement social et le Programme d'action de Copenhague du Sommet mondial pour le développement social et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et leurs mécanismes de suivi.**

IV. Projet de thème pour le premier cycle d'examen et d'évaluation

39. Pour lancer le processus d'examen et d'évaluation à tous les niveaux – local, national, régional et international – la Commission du développement social a jugé important de dégager un thème découlant du Plan d'action de Madrid. En réponse à la note verbale du Secrétaire général, les gouvernements ont fait les propositions suivantes : « Vers une société prévenante pour les personnes âgées »; « Protection sociale et soins pour les personnes âgées à charge »; « Promouvoir la santé, la capacité fonctionnelle et le bien-être durant la vie tout entière »; « Le rôle des personnes âgées dans la société du XXI^e siècle »; « Le rôle de l'État dans la création des conditions de sécurité sociale pour les personnes âgées »; et « Contribution des personnes âgées au développement ».

40. Au terme des discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la Consultation interrégionale organisée par le Secrétariat, les participants ont proposé les thèmes suivant : « Améliorer les conditions de vie des personnes âgées »; « Donner les moyens d'une participation durable »; « Réussir l'adaptation à un monde vieillissant »; « Vieillir en menant une vie active chez soi »; et « Relever les défis d'un monde vieillissant ».

41. Les gouvernements sont invités à examiner ces propositions en se rappelant que la Commission du développement social a décidé d'entreprendre l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid suivant un cycle quinquennal. Sans s'écarter des axes prioritaires du Plan d'action de Madrid, le thème retenu doit être suffisamment large pour englober les trois orientations principales. Il s'agit d'éviter une situation où l'une des orientations ne serait pas prise en compte durant tel ou tel cycle d'examen. À cet égard, il est proposé que le thème soit de nature intersectorielle. **Par conséquent, après analyse des opinions exprimées par plusieurs États Membres, par les coordonnateurs du système des Nations Unies pour les questions de vieillissement et par des organisations non gouvernementales, il est proposé que la Commission du développement social examine le thème suivant : « S'adapter à un monde vieillissant » pour le premier cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid.**